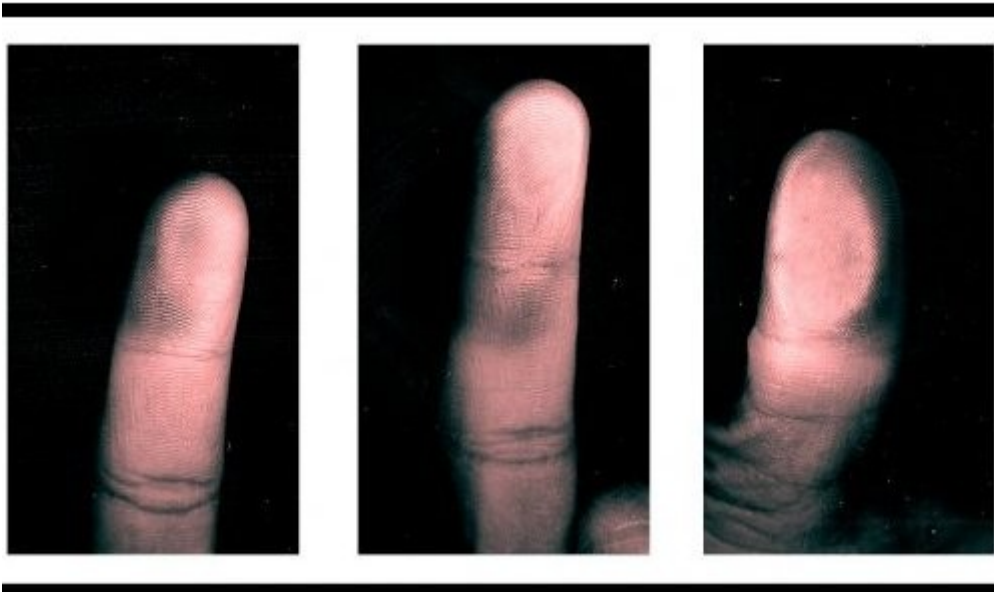


Europe : contre l'enfermement des étrangers



Face à la crise économique les vieux démons de la xénophobie resurgissent et sont stimulés par les pouvoirs en place.

Ainsi en Grande-Bretagne des salariés de l'énergie se mettent en grève pour protester contre l'utilisation de travailleurs italiens et portugais. Les grévistes ont rappelé au premier ministre Gordon Brown sa promesse : "UK jobs for British Workers" (des emplois britanniques pour des travailleurs britanniques). Ce slogan, que revendique le British National Party (BNP) d'extrême droite, a souvent été utilisé par le premier ministre. Ce fut notamment le cas le 24 septembre 2007, à l'occasion du congrès du Parti travailliste, trois mois après qu'il eut remplacé Tony Blair à Downing Street. On se souvient qu'en France, le Parti Communiste avait lancé le funeste slogan "produisons français" vite détourné par le Front National en "Produisons français avec des travailleurs français". Dans notre pays c'est le nouveau ministre Eric Besson qui surenchérit. Celui qui déclare se sentir très bien au ministère de l'Identité nationale débute par un violent lapsus en évoquant à la radio "une invasion... euh, une immigration de provenance d'Afrique et du Maghreb..." Sa première mesure est ensuite l'éloge de la délation ; selon une circulaire de son ministère, les sans-papiers qui dénonceraient leur "passeur" obtiendraient ainsi une régularisation. Toutes les associations se dressent contre ce que la Cimade nomme "jouer avec des symboles très dangereux". Besson a contre-attaqué devant la presse : "Les femmes battues qui portent plainte doivent-elles être accusées de délation ? Ces clandestins doivent-ils rester dans leurs caves pour ne pas qu'on les accuse de délation ?", s'est-il récrié. Une comparaison que réfute Violaine Carrère, chargée d'études au Groupe d'étude et de soutien aux immigrés (Gisti). Selon elle, cet amalgame entre "femmes battues" et "clandestins" vise à attribuer à l'ensemble des immigrés illégaux le statut de "victimes" et "à remettre en cause le bien-fondé de leur présence sur le territoire européen". "Certes, les clandestins sont victimes de la pauvreté, de la politique des visas, mais pas toujours des gens qui les ont fait passer en Europe", souligne-t-elle. En cas de condamnation effective des passeurs, précise la circulaire, le clandestin les ayant dénoncés pourrait obtenir une carte de résident de dix ans. "Qu'est-ce que cela signifie de faire dépendre de la condamnation d'un tiers l'obtention d'un titre de séjour ?, s'étonne Violaine Carrère. Cela n'a donc plus rien à voir avec les mérites de la personne, mais avec l'efficacité des services de police..."

Dans ce contexte, il est nécessaire une fois de plus de mettre en oeuvre une protestation unitaire.

MEMORIAL 98

Rassemblement et conférence de presse le samedi 7 février à 15 h Métro Chatelet A proximité du centre de rétention de Paris - Cité

Contre l'enfermement des étrangers et la remise en cause des droits fondamentaux en France et en Europe • Partout en Europe et de plus en plus souvent aux frontières de l'Europe, une logique concentrationnaire se développe pour empêcher ou freiner la circulation de ceux des migrants qui viennent chercher sur ce continent un refuge ou un avenir meilleur : les moyens pour prendre en charge ces migrants, parmi lesquels figurent de nombreuses familles avec enfants, et leur venir en aide sont diminués ou supprimés ; dans les zones d'attente, les quelques centaines de mineurs qui arrivent chaque année sont traités avec la même dureté que les adultes... L'adoption de la « Directive de la honte » le 18 juin 2008 fait craindre que la logique d'harmonisation par le bas qui est trop souvent celle de l'Union européenne aboutisse partout à l'allongement des temps de rétention et à l'amoindrissement des possibilités de recours. • En France le ministère de l'immigration se glorifie d'avoir arraché à leur vie dans ce pays près de 30 000 étrangers pour les reconduire aux frontières de la métropole et autant aux frontières de l'Outre-mer (principalement de Mayotte et de la Guyane). Il ne cesse de construire de nouvelles « prisons pour étrangers », dont certaines prévoient l'accueil des mères de famille et de leurs enfants. De fait, les enfants sont de plus en plus nombreux à passer par l'angoisse et le traumatisme de l'enfermement. Sous prétexte de garantir l'accès à l'asile, le Règlement européen « Dublin 2 » empêche des milliers d'exilés de demander une protection dans l'UE, multipliant les « entonnoirs » et toutes sortes de camps notamment en Grèce, en Italie, en Europe orientale et dans le nord-ouest de la France, et condamnant ces exilés à des errances sans fin. Pire, un décret fait de la défense des étrangers un marché : Il met en cause, par un appel d'offres, l'exercice des droits fondamentaux des étrangers, en réduisant de fait les possibilités d'action des associations qui assuraient jusqu'à présent l'information et la défense des retenus dans les centres de rétention, et en remettant en cause la possibilité d'un regard d'ensemble de la société civile sur ce qui se passe à l'intérieur. Pourtant ces étrangers ont été privés du droit au séjour, arrêtés suite à un contrôle d'identité ou routier, interpellés au guichet d'une préfecture, appréhendés sur leur lieu de travail ou à leur domicile, qu'ils aient vécu un an ou quinze ans en France. Privés de liberté, séparés de leurs famille, leurs études interrompues pour les plus jeunes, ils partiront avec une valise et quelques euros en poche, séparés au mépris de toute humanité de leurs amis et relations et surtout de leurs proches qui survivront comme ils pourront... Nous ne pouvons accepter cette logique répressive qui multiplie les atteintes aux droits que la France et l'Europe se devraient de faire respecter au nom des conventions internationales qu'elles ont ratifiées, qu'il s'agisse de la liberté d'aller et venir, du droit à la protection contre les persécutions, du droit à la vie privée et familiale, du droit à la santé ou des droit des enfants.